



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2020-023

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2020

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2020-02-18-002 - Délégation signature Mme GASULLA (1 page)	Page 3
03-2020-02-18-001 - Délégation signature Mme PEREZ CHAZE (1 page)	Page 5
03-2020-02-19-001 - Extrait de l'arrêté n°475-2020 du 19 février 2020 relatif à la suppléance de Madame la Préfète de l'Allier le dimanche 23 février 2020 (1 page)	Page 7

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-02-18-002

Délégation signature Mme GASULLA

Délégation signature Mme GASULLA

EXTRAIT DE LA DÉCISION N° 2020-02 DS DU 18 FÉVRIER 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ARTICLE 1

Durant l'absence programmée de Monsieur Christian VERRON, Directeur, délégation de signature est conférée à **Madame Maryline GASULLA**, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable du Bureau des Ressources Humaines, à effet de signer tous actes, toutes décisions, tous documents relevant des attributions du Directeur et tous documents relevant des attributions de l'ordonnateur (mandats, bordereaux de paiement, titres de recettes) dans le cadre de la gestion courante.

ARTICLE 2

Le montant des bons de commande, ainsi que des devis, devra être inférieur à 1 500.00 € H.T.

ARTICLE 3

Cette décision prendra effet pour la période du **Jeudi 20 février au Vendredi 28 février 2020 inclus**.

ARTICLE 4

Madame Maryline GASULLA, Attachée d'Administration Hospitalière, tiendra la liste exhaustive des documents signés en vertu de la présente délégation et remettra les pièces signées par délégation à Monsieur Christian VERRON, Directeur, dès son retour.

Fait à Gannat, le 18 février 2020

Le Directeur,

signé

Christian VERRON

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-02-18-001

Délégation signature Mme PEREZ CHAZE

Délégation de signature Mme PEREZ CHAZE

ARTICLE 1

Durant l'absence programmée de Monsieur Christian VERRON, Directeur, délégation de signature est conférée à **Madame Martine PEREZ CHAZE**, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable des Bureau des Entrées, à effet de signer tous actes, toutes décisions, tous documents relevant des attributions du Directeur et tous documents relevant des attributions de l'ordonnateur (mandats, bordereaux de paiement, titres de recettes) dans le cadre de la gestion courante.

ARTICLE 2

Le montant des bons de commande, ainsi que des devis, devra être inférieur à 1 500.00 € H.T.

ARTICLE 3

Cette décision prendra effet pour la période du **Lundi 2 mars au Vendredi 6 mars 2020 inclus**.

ARTICLE 4

Madame Martine PEREZ CHAZE, Attachée d'Administration Hospitalière, tiendra la liste exhaustive des documents signés en vertu de la présente délégation et remettra les pièces signées par délégation à Monsieur Christian VERRON, Directeur, dès son retour.

Fait à Gannat, le 18 février 2020

Le Directeur.

Signé

Christian VERRON

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-02-19-001

Extrait de l'arrêté n°475-2020 du 19 février 2020 relatif à
la suppléance de Madame la Préfète de l'Allier le dimanche
23 février 2020

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°475-2020 du 19 février 2020 relatif à la suppléance de Madame la Préfète de l'Allier le dimanche 23 février 2020.

Article 1^{er} – En l'absence de **Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE**, secrétaire générale, **Mme Marie-Thérèse DELAUNAY**, sous-préfète de Montluçon est désignée pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **le dimanche 23 février 2020**.

Article 2 – La sous-préfète de Montluçon est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 19 février 2020

La Préfète,
Signé
Marie-Françoise LECAILLON